

GROUPE DE PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE (GPDS)

Charte de fonctionnement

1/PRESENTATION

Les établissements scolaires ont l'obligation d'assurer le suivi de leurs élèves au cours de leur scolarité et dans l'année qui suit leur sortie.

Le GPDS est un dispositif interne mis en place sous la responsabilité et l'impulsion du chef d'établissement afin d'éviter toute sortie en cours de scolarité sans qu'un relais n'ait été pris (voir le BO n°21 du 29 mars 2013 dans le cadre du réseau FOQUALE et de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs PSAD).

Le GPDS est un outil de repérage des risques de rupture, d'identification des problématiques individuelles et de propositions d'actions de remédiation visant l'insertion scolaire.

Public visé :

Tous les élèves en risque de décrochage scolaire ou de rupture scolaire.

Composition de l'équipe :

- personnel de direction,
- référente prévention décrochage
- CPE
- professeur principal concerné par la situation
- psychologue de l'EN
- infirmière,
- assistante sociale

Selon les problématiques repérées, de façon ponctuelle, des partenaires (MLDS) peuvent participer aux réunions du groupe.

Objectifs :

- repérer les signes avant-coureurs,
- prévenir les risques de rupture scolaire ou de décrochage,
- échanger des informations,
- proposer des actions et assurer le suivi des situations.

Modalités d'action :

- analyser les problématiques individuelles et collectives des élèves,
- rechercher des réponses internes en élaborant des micro-dispositifs ou des réponses externes,
- coordonner les actions :
- coordonner le suivi des élèves : clarifier les missions de chacun, contractualiser, déterminer le calendrier des régulations, évaluer,
- identifier toute sortie en cours ou en fin d'année et en informer le CIO
- effectuer un bilan annuel.

Principes déontologiques :

Le fonctionnement du GPDS nécessite l'application et le respect de certains principes déontologiques :

- *confidentialité* : les informations partagées sont limitées aux données « utiles » à l'action,
- *confiance* : le bon fonctionnement du GPDS repose sur la confiance établie entre ses membres,
- *respect des décisions prises en équipe* : actions à mener et rôles dévolus,

- *respect* de l'élève et de sa famille :
 - nécessaire *adhésion* de l'élève et de sa famille aux actions proposées par l'équipe pédagogique,
 - respect de l'autorité parentale : le GPDS est guidé par le souci de faciliter et de soutenir l'exercice de l'autorité parentale,

Modalités d'organisation :

- Réunion tous les 15 jours le mardi à 14h15 à compter du 21 septembre
- diffusion aux enseignants d'une grille de repérage des élèves en voie de décrochage ou relevant du GPDS, qui sert à établir l'ordre du jour des réunions du GPDS,
- établir une liste limitant le nombre de situations étudiées à chaque réunion, et organiser la venue du PP pour l'étude de la situation qui le concerne
- objectifs de ces réunions :
 - rechercher des solutions,
 - établir des bilans intermédiaires des actions proposées (évaluation, réajustement),
 - étudier les situations nouvelles,
- un tableau de suivi est établi,
- restitution aux autres membres de l'équipe éducative,
- information et dialogue avec les parents.

2/ OUTIL DE FONCTIONNEMENT DU GPDS

1/ Grille de repérage / fiche de suivi

- La fiche de suivi vierge est envoyée par Pronote à tous les enseignants avec l'hebo de la Hourquie
- Tout enseignant peut signaler au GPDS des élèves en risque de décrochage au regard des indicateurs de la grille (le risque de décrochage existe s'il y a un cumul de plusieurs facteurs) ; en informant le professeur principal.
- Le professeur renseigne la grille de repérage, en informe le professeur principal, puis la transmet à la CPE référente de niveau, avant la réunion du GPDS ;
- La CPE complète la fiche si besoin après consultation de son équipe ;
- Une liste des situations à étudiées est alors établie pour la réunion par les référentes prévention du décrochage, à diffuser aux membres du GPDS.
- Le groupe de prévention étudie la situation en présence du professeur principal concerné si nécessaire et fait des propositions d'actions qui seront relayées ensuite à l'équipe.
- Un classeur regroupant les fiches de repérage et de suivi sera dans la salle des professeurs (casier GPDS).

2/ Tableau de suivi (complété à chaque réunion et qui sert de base à la réunion suivante)

Il permet à chaque acteur de connaître les situations étudiées.

3/ Bilan annuel

En fin d'année scolaire, cette évaluation permet d'analyser le mode de fonctionnement et de l'efficacité du travail engagé par le GPDS.

Cette étude donne l'occasion d'aborder une réflexion sur :

- le dénombrement des situations traitées,
- la pertinence des actions engagées,
- l'efficacité du travail en partenariat,
- l'analyse du fonctionnement du groupe et les améliorations à apporter le cas échéant,
- les difficultés rencontrées.